

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 juillet 2021 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-07-08.115

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2021-07-08.116

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

2. **Affaires du Conseil**

2.1 **Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 30 juin 2021 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.117

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

-RPLDM - Programme sensibilisation à vélo - Achat d'un vélo 400 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.00.111.970.

**ADOPTÉE**

2.2 **Acquisition d'immeubles – Lots 1 605 221, 1 605 227 et 1 605 228 – Appropriation au fonds affecté du parc du Centenaire**

CONSIDÉRANT la création du fonds affecté du Parc du Centenaire ;

CONSIDÉRANT l'acquisition des lots 1 605 221, 1 605 227 et 1 605 228 pour l'aménagement du parc du Centenaire.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-07-08.118

DE DÉCRÉTER que le coût d'acquisition des lots 1 605 221, 1 605 227 et 1 605 228 soit puisé à même le fonds affecté du parc du Centenaire.

**ADOPTÉE**

2.3 **Vente d'immeuble - lot 6 414 691 - Suzanne Gélinas et Jean Gonneville – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat de Suzanne Gélinas et Jean Gonneville du lot numéro 6 414 691 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-07-08.119

DE VENDRE à *Suzanne Gélinas et Jean Gonneville* l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 414 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 42 875 \$, plus taxes : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2.4 Exclusion du domaine public municipal du lot 6 403 678  
(anciennement partie de la rue Saint-Jude)**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot n° 6 403 678 (anciennement partie de la rue Saint-Jude) ne fait plus partie du domaine public de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2021-07-08.120**

D'EXCLURE du domaine public de la municipalité et d'annuler la destination à titre de rue du lot n° 6 403 678 du cadastre du Québec, (anciennement partie de la rue Saint-Jude).

**ADOPTÉE**

**2.5 Vente d'immeuble - Lot 6 403 678 - Félix-Antoine Marcotte-  
Autorisation de signature**

---

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de 6 unités à l'intersection des rues Cedar et Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT que le promoteur a besoin d'une bande de terrain supplémentaire d'une superficie de 74,3 m<sup>2</sup> pour réaliser son projet ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2021-07-08.121**

La présente résolution est remplacée par la résolution 2021-08-12.138

DE VENDRE à *Félix-Antoine Marcotte* l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 403 678 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 7 223 ,13 \$, plus taxes : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 30 juin 2021

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n°1684– Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 686 131 \$ pour les travaux de construction d'un mur antibruit

CONSIDÉRANT que lors de la séance 10 juin 2021, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter avec changement le règlement en modifiant la durée de l'emprunt à 35 ans au lieu de 20 ans tel que mentionné dans le projet déposé le 10 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 6 686 131 \$ pour les travaux de construction d'un mur antibruit, remboursable sur 35 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-07-08.122

D'ADOPTER, avec changement, le Règlement n° 1684 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 6 686 131 \$ pour les travaux de construction d'un mur antibruit* ».», tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Greffe et Services juridiques

5.1 Élections municipales 2021 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT l'élection municipale qui aura lieu le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.123

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral, préparé par le président d'élection et daté du 6 juillet 2021, selon la grille tarifaire déposée.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juin 2021

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2021 et montrant un total de :

- Fonds général : 3 124 370,69 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 160 890,60 \$

6.2 Rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 – Extension de la date de dépôt

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Société d'Analyse Immobilière D. M. inc. demandant de reporter la date du rôle du 16 septembre 2021 au 20 octobre 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-07-08.124

DE REPORTER au 20 octobre 2021 le dépôt du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7.2 Embauche temporaire employé cadre – Adjointe au cabinet du maire et à la direction générale

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de madame Francine Thibodeau, adjointe au cabinet du maire et à la direction générale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'une adjointe ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2021-07-08.125

D'ENGAGER madame Claudette Chevalier, rétroactivement au 30 juin 2021, à titre d'employée cadre temporaire, au poste d'adjointe au cabinet du maire et à la direction, et ce, pour la durée de l'absence de madame Francine Thibodeau.

ADOPTÉE

**7.3 Mesures disciplinaires - Suspension de l'employé matricule 2103137**

CONSIDÉRANT que des manquements importants ont été adressés au salarié matricule 2103137 ;

CONSIDÉRANT la gravité de la situation ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2021-07-08.126

DE SUSPENDRE sans solde l'employé matricule 2103137 pour une durée totale de cinq (5) jours consécutifs de travail, à compter du 26 août 2021.

**ADOPTÉE**

**7.4 Employé col bleu temporaire - Inscription d'un employé sur la liste de rappel des employés temporaires**

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Boudrias-Labelle a satisfait aux conditions requises en vertu de la convention collective des employés cols bleus pour être inscrit sur la liste de rappel des employés temporaires cols bleus ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.127

D'INSCRIRE Monsieur Stéphane Boudrias-Labelle sur la liste de rappel des employés temporaires, conformément à la convention collective en vigueur du SCFP, section locale 985 ;

**ADOPTÉE**

**7.5 Convention collective 2019-2023 du SCFP, section locale 1620 (cols blancs) – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective des cols blancs, SCFP section locale 1620, le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir d'une nouvelle convention collective entre la Ville de Deux-Montagnes et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620 (cols blancs), d'une durée de cinq (5) ans ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.128

DE SIGNER avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1620 (cols blancs), la convention collective d'une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention collective, pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE****Service aux citoyens****8. Urbanisme****8.1 Demandes de dérogations mineures**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-07-08.129

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A)	262, 27 <sup>e</sup> Avenue (lot 3 227 579) dossier 2021-0405	De régulariser l'implantation d'une construction résidentielle unifamiliale isolée existante avec une marge avant de 4,9 m au lieu de 6 m.
B)	121, de Dieppe (lot 1 606 541) dossier 2021-0470	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec : – une marge avant de 7,50 m, au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; – avec une distance de 0,12 m entre la ligne de lot et l'entrée charretière au lieu de 0,5 m.
C)	272 A, du Régent (lot 1 974 463) dossier 2021-0456	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 6,89 m, au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.

**ADOPTÉE**

## 8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2021-07-08.130

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	272 A, rue du Régent (lot 1 974 463)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00473 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont en maçonnerie Permacon Mondrian de couleur nuancé gris Newport et un revêtement de Canexel de couleur noir tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
B)	121, rue de Dieppe (lot 1 606 541)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00472 pour le projet d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 4 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont un revêtement de bloc architectural Permacon Sinco plus, couleur nuancé beige margaux tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
C)	111, 24 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 610)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00408 pour le projet de rénovation pour le changement de revêtement de toiture passant de bardeaux d'asphalte à une toiture métallique de couleur noir mica tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
D)	94, 18 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 287)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00469 pour le projet de rénovation pour le changement du revêtement extérieur. Pour les murs latéraux et arrière, les matériaux de revêtement proposés sont de Canexel Ridgewood de couleur granit comme le revêtement existant en façade tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.
E)	409, 9 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 188)	D'approuver la demande de PIIA n°2021-00311 pour le projet de rénovation pour le changement du revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de Nova Brick face éclatée de couleur gris nuancé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.



<p><b>F)</b> 605, rue du Berger (lot 1 603 729)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00521 pour le projet de rénovation extérieure par le remplacement du revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de Canixel noir et de la maçonnerie de pierre Shouldice Stone Warton tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p><b>G)</b> 2705, rue Cool (lot 1 975 037)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00502 pour le projet de rénovation extérieure. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont par le remplacement du revêtement d'aluminium en façade par un revêtement de Canixel de couleur sable tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>

**ADOPTÉE**

**9. Travaux publics**

**9.1 Fabrication et livraison de panneaux amovibles anti-vagues (appel d'offres GT2020-12) – Coûts supplémentaires**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-12.184 pour l'adjudication du contrat de fabrication et livraison de panneaux amovibles anti-vagues à Entreprise Courtval inc.;

CONSIDÉRANT que des modifications au contrat ont engendré des coûts supplémentaires de 27 746,53 \$, taxes incluses ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2021-07-08.131

D'ACQUITTER la facture n°27 638 de Entreprise Courtval inc., au montant de 27 746,53 \$, taxes incluses, pour des coûts supplémentaires au contrat de l'appel d'offres GT2020-12.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.321.00.721 (80 %) ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement affecté pour la digue (20 %).

**ADOPTÉE**

**9.2 Réfection du boulevard Deux-Montagnes et des rues Blouin, Gagnier, Bellevue, Bromont et Ovila-Forget – (Appel d'offres GT2020-02) – Coûts supplémentaires**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-14.083 pour l'adjudication du contrat pour la réfection du boulevard Deux-Montagnes et des rues Blouin, Gagnier, Bellevue, de Bromont et Ovila-Forget à Construction Anor (1992) inc.;

CONSIDÉRANT que des modifications au contrat ont engendré des coûts supplémentaires de 485 422,74 \$, incluant les taxes ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.132

D'APPROUVER les modifications au contrat de Construction Anor (1992) inc. engendrant des coûts supplémentaires d'un montant maximal de 485 422, 74 \$, incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.612.00.721 (50 %) ainsi qu'à l'excédent non autrement affecté (50 %).

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et développement communautaire**

**10.1 Hockey mineur et ringuette – Remboursement d'une partie des frais d'inscription de la saison 2020-2021**

CONSIDÉRANT que des sommes sont allouées dans le cadre du programme d'athlète de performance et de la politique de remboursement pour les jeunes inscrit à des activités sportives ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre des sommes aux parents des jeunes sportifs ;

CONSIDÉRANT que les données des joueurs de hockey ont été fournies par l'Association de hockey mineur du lac Deux-Montagnes (AHMLDM)

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-07-08.133

D'OCTROYER une assistance financière totale de 14 010 \$ aux parents de jeunes sportifs tels que définis sur la liste jointe à la demande pour l'année 2021.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**10.2 Tournoi de balle-molle Rocky Holt – Autorisation d'une demande de permis d'alcool et gratuité des terrains**

*\* La conseillère Margaret Lavallée déclare avoir un intérêt pécuniaire direct ou indirect considérant qu'elle fait partie du comité organisateur de ce tournoi. Madame Lavallée s'abstient de participer aux délibérations et de voter.*

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le tournoi de balle-molle Rocky Holt de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le tournoi de balle-molle se tiendra les 13, 14 et 15 août 2021 aux parcs Central et Olympia ;

CONSIDÉRANT que les profits seront versés à la Fondation Sercan ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de consommer de l'alcool dépendra des règles en vigueur au moment du tournoi et que ces règles seront communiquées par l'Institut national de santé publique du Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2021-07-08.134

D'AUTORISER le Comité Rocky Holt à tenir un tournoi de balle-molle aux parcs Central et Olympia les 13, 14 et 15 août 2021, ou les 20, 21 et 22 août en cas de pluie.

D'AUTORISER le Comité Rocky à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Central et du parc Olympia.

D'ACCORDER pour cette activité la gratuité des terrains.

**ADOPTÉE**

### 10.3 **Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir une vente de garage**

CONSIDÉRANT la demande reçu de Dépannage Saint-Agapit pour tenir une collecte de fonds le 10 juillet 2021 dans le stationnement de centre des loisirs, entre 8 h et 16 h ;

CONSIDÉRANT que cette collecte de fonds serait faite sous forme de vente de garage en collaboration avec l'organisme SOS jeunesse ;

CONSIDÉRANT que dépannage Saint-Agapit aurait besoin d'un conteneur qui resterait dans le stationnement du centre des Loisirs jusqu'au 15 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront à Dépannage Saint-Agapit de venir en aide aux plus démunis ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-07-08.135

D'AUTORISER Dépannage Saint-Agapit à tenir une collecte de fonds sous la forme de vente de garage sur le lieu du stationnement du centre des Loisirs, le 10 juillet 2021, de 8h et 16h.

D'AUTORISER la fourniture gratuite d'un conteneur servant à recueillir les dons et le matériel.

DE S'ASSURER le support du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h11.  
Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h30.

**12. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques